



Ministère des Affaires Sociales et des Droits de la Femme
@FemmeGOUVGA

Organismes sous-tutelle

La Cnamgs

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) a été créée par l'ordonnance n° 002/PR/2007 du 04 janvier 2007 instituant un régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale en République Gabonaise. Une autre ordonnance n°001 de la même date fixait le régime des prestations familiales des gabonais économiquement faibles (GEF) et confie leur gestion à la CNAMGS.

Elle est considérée aujourd'hui comme l'élément moteur de la politique sociale du Chef de l'État et du Gouvernement gabonais.

Missions :

- garantir la couverture maladie à l'ensemble de la population gabonaise,
- Assurer le service des prestations familiales aux Gabonais Économiquement Faibles (GEF), qui perçoivent les allocations familiales, la prime de rentrée scolaire et la prime à la naissance sous forme de layette.

Ses 3 principaux **objectifs** sont :

- l'amélioration de l'accès aux soins de santé ;
- la contribution à l'amélioration de l'offre de soins ;
- la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Samu Social

Le SAMU Social Gabonais est régi, conformément au **Décret n°0290/PR/MSASSF du 18 février 2011**, portant création, attributions et organisation du Service d'Aide Mobile d'Urgence Sociale en République Gabonaise.

Selon les dispositions de l'article 4 dudit décret, le SAMU Social est placé sous l'autorité d'un Directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé des Affaires Sociales.

L'Observatoire des Inégalités

L'Observatoire des Inégalités a été créé par le **décret n° 0012 du 4 avril 2017**, avec pour principale missions de produire des données, notamment statistiques et de communiquer régulièrement sur la dynamique de réduction des inégalités au Gabon.

A ce titre, il a notamment pour rôle de mesurer l'évolution des inégalités au sein de la société Gabonaise sous les effets conjugués des politiques publiques sectorielles. Il s'agit au quotidien :

- de collecter et structurer les données sur les inégalités afin de caractériser l'état de la situation et de décrire son évolution ;
- d'évaluer l'impact des actions menées par les pouvoirs publics sur les inégalités socioéconomiques au Gabon ;
- de favoriser les échanges entre différents acteurs (administrations, les associations, les instituts de recherche, les partenaires onusiens, etc...) et les inciter à travailler ensemble de façon transversale grâce à une approche factuelle, sur la base de données territoriales. Il se veut de ce fait un cadre de réflexion objectif qui permet de réunir ces différents acteurs ;
- d'aider à la décision, par la valorisation et l'interprétation des données ;
- de faciliter l'appropriation des problématiques relatives aux inégalités et des actions à conduire ;

- de valoriser par la communication les actions menées ainsi que leur évaluation dans un souci de transparence.

Les domaines d'intervention sont l'accès à la santé, à la formation, à l'éducation, à l'emploi, au logement, à l'énergie et à l'eau potable.

L'organisation structurelle prévoit un Conseil d'Administration, une Direction Générale et une Agence comptable.